



Saisie de meubles par un huissier

Par **Iodiedu12**, le **31/03/2013** à **14:16**

Bonjour,

Mes parents ont reçu une lettre d'un huissier de justice "commandement aux fins de saisie vente". J'aimerais savoir comment ça se passe après? Vu qu'on ne pourra pas payer ce que l'on nous réclame. Dans combien de temps va-t-il passer pour saisir les meubles?

Merci par avance

Par **FRANCK34**, le **31/03/2013** à **17:59**

Il viendra sans prévenir mais très peu d'huissiers saisissent les meubles invendables en salle des ventes

Il vaut mieux les mettre ailleurs tout au moins ceux qui sont saisissables

[barre]/[/barre]pour tout savoir sur les procédures d'exécution

<http://www.fbls.net/procedure-d-execution.htm>

Par **amajuris**, le **31/03/2013** à **18:00**

bjr

les huissiers disposent d'autres types de saisie dans leur arsenal.
cdt